



Stu'Dent Formation
12 avenue Frederic Estèbe
31200 Toulouse
SIRET: 847 594 694 00014
contact.studentformation@gmail.com
www.studentformation.fr

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Stu'Dent Formation

12 avenue Frederic Estèbe, 31200 Toulouse

SIRET: 85106425300012

ET

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro
NDA 76310957031 auprès de la préfecture de la
région Occitanie

ci-dessous organisme de Formation

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

SIRET : _____

Ci-dessus désigné le stagiaire.

**EST CONCLU UN CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 920-13 DU
CODE DU TRAVAIL ETABLI COMME SUIVIT :**

Article 1 - OBJET : En exécution du présent contrat, l'organisme
de formation s'engage à organiser l'action de formation
intitulée :

L'hypnose en omnipratique – Christine BARBARIT

**Article 2 – NATURE ET CARACTERISTIQUE DE L'ACTION DE
FORMATION :**

Elle a pour objectifs de :

- **Gestion de la douleur :** L'hypnose a démontré son efficacité pour diminuer la perception de la douleur pendant les procédures dentaires. Les patients se sentent plus détendus et peuvent nécessiter moins d'analgésiques.
- **Réduction de l'anxiété :** Beaucoup de patients souffrent d'anxiété dentaire. L'hypnose offre un moyen de les aider à se détendre avant et pendant les traitements, facilitant ainsi la coopération du patient et améliorant l'efficacité des soins.
- **Amélioration de l'expérience patient :** En intégrant l'hypnose, les praticiens peuvent offrir une approche plus douce et personnalisée, augmentant la satisfaction globale des patients. Cela peut également encourager une meilleure santé dentaire en réduisant la peur liée aux visites chez le dentiste.

Programme

Premier jour

Découverte de l'hypnose et premiers exercices pra+ques

Second jour

Matin

Techniques de base en hypnose et mise en situa+on
Cf programme joint.

A l'issue de la formation, une **attestation de stage sera délivrée
au stagiaire**. Sa durée est fixée à : **2 journées**. L'horaire est le
suivant : 9 h – 13 h; 14 h – 18 h.

**Article 3 – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES
NECESSAIRE**

Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée à
l'article 2 et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle
prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder,
avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :
chirurgien-dentiste, assistant(e) dentaire.

Article 4 – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu le 29 et 30 janvier 2026 à
Toulouse

Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la
formation sont indiqués ci-dessous : **Christine BARBARIT**

Article 5 – DELAI DE RETRACTATION

A compter de son inscription le stagiaire a un délai de **3
semaines** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de
formation par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES Le prix de l'action de
formation est fixé à **800 € et 600 € pour les assistantes.**

Article 7 – INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de
l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire
pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le
présent contrat est résilié selon les modalités financières
suivantes : si le stagiaire est empêché de suivre la formation par
suite de force majeure dûment reconnue, l'organisme de
formation proposera au stagiaire le report financier de son
inscription à une formation ultérieure. En cas de refus du
stagiaire, la participation à la formation sera considérée comme
effective.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un
élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne
qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 – LITIGE

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à
l'amiable, le tribunal d'Albi sera seul compétent pour régler le
litige.

Toulouse, le _____
Pour le stagiaire

Pour Stu'Dent Formation,
Laurent ELBEZE, Président